



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDÉ

Le 1^{er} juin 2023

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41^e étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Suivi de la décision D-2021-115 – Dépassement de coûts
Projet visant le doublage de la conduite située entre Saint-Flavien et
Saint-Nicolas
Notre dossier : 312-00945
Dossier Régie : R-4158-2021**

Chère consœur,

Le 9 septembre 2021, par sa décision D-2021-115, la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») approuvait le projet visant le doublage de la conduite située entre Saint-Flavien et Saint-Nicolas (ci-après « **Projet** ») pour lequel une demande d'autorisation avait été déposée par Énergir le 23 avril 2021.

Dans sa décision, la Régie ordonnait « à Énergir de l'aviser, dans les meilleurs délais, de tout dépassement anticipé des coûts totaux du Projet égal ou supérieur à 15 % »¹.

Énergir a effectué un suivi des coûts du Projet en continu. En date du 30 avril 2023, les coûts totaux projetés du Projet sont évalués à 71,5 M\$ par rapport à une projection initiale de 49,3 M\$, soit une augmentation d'environ 22,2 M\$ équivalent à une hausse d'approximativement 45 %. Toutefois, Énergir tient à préciser que ce pourcentage inclut la hausse de 2,6 M\$ (soit environ 5,3 %) des coûts au 30 septembre 2022 déjà annoncée et expliquée dans le cadre du Rapport annuel 2022².

Aux explications déjà fournies au Rapport annuel 2022, il faut ajouter les conditions météorologiques défavorables lors de la réalisation des travaux qui ont eu des impacts

¹ D-2021-115, page 23.

² R-4209-2022, B-0137, Énergir-28, Document 1.

importants sur la construction dont, l'entretien des chemins d'accès hivernaux, le nombre élevé d'équipements lourds requis, d'excavations et de remblais, afin d'exécuter les travaux avant la fin de la période hivernale 2022-2023. L'espace limité et la présence de la conduite existante ont également exigé d'adapter les méthodes de construction, de transporter davantage de sols avec des camions hors de la zone des travaux et de réaliser des raccordements additionnels. Par conséquent, la durée des travaux hivernaux s'est prolongée entraînant une augmentation des frais directs et indirects, notamment les coûts d'entrepreneur, de surveillance des travaux, de suivi de la qualité et des frais généraux.

De plus, il est important de noter que les travaux sont désormais prévus être complétés en septembre 2023. Ainsi, et sauf indication contraire de la Régie, dans les circonstances décrites précédemment, Énergir propose d'effectuer un suivi détaillé des coûts du Projet dans le cadre du Rapport annuel 2023 qui sera déposé en décembre 2023. Une explication détaillée quant au dépassement des coûts sera alors fournie, permettant ainsi à la Régie d'en prendre acte.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/nv